



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER

Séance du 6 octobre 2022 à 14H30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 28 septembre 2022 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Conformément à l'ordonnance n° 2121-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 simplification et dématérialisation

Nombre d'administrateurs en exercice : 15 - Présents : 5 représentés : 2 - Absents : 8 - Quorum : 8

étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - Mme Stéphanie FRESNAIS - Mme Marie BONHOMME

étaient représentés :

Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - M Jean Eudes d'ACHON (pouvoir à Mme Stéphanie FRESNAIS)

étaient excusés :

M Stéphane SABATHIER – M Lionel BOTTIN - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - M Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS - M Serge COESTIER

secrétaire de séance:

M Christophe DESCHEPPER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBÉRATIONS

1. Autorisation de signer entre le Département du Calvados et le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer la convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) – année 2022
2. Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP- Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
3. Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents territoriaux du C.C.A.S. - Année 2022
4. Autorisation de recruter un vacataire - diététicienne 2022 -2023
5. Modification du tableau des effectifs
6. Actualisation du règlement d'attribution des titres restaurant
7. Modalité de mise en œuvre du compte personnel de formation
8. Présentation du rapport d'activité du CCAS – Année 2021

informations

Information sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 2^{ème} trimestre 2022

SEANCE

Suite à l'appel de Madame Sylvie de GAETANO, Présidente, il est constaté l'absence du quorum car seul cinq administrateurs sont présents ; alors que le quorum est de huit.

Consécutivement, le Conseil d'Administration est suspendu et reporté au vendredi 14 octobre 2022 à 9h. Une nouvelle convocation sera adressée aux administrateurs.

Fin de séance 14H45

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,


Sylvie de GAETANO

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Date
(dans la semaine qui suit la séance du conseil d'administration au cours duquel le PV a été arrêté soit : jusqu'au

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public